Nom commercial : edding refill ink whiteboard marker BT30, BTK25 (vert) inclus dans: edding 28,

Version actuelle: 4.0.0, révision: 29.07.2026 **Version remplacée:** 3.1.1, révision: 27.10.2022 **Région:** FR

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

edding refill ink whiteboard marker BT30, BTK25 (vert) inclus dans: edding 28, edding 29

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange
Encre pour instruments d'écriture

Utilisations contre-indiquées
Donnée non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse
edding International GmbH
Bookkoppel 7
D-22926 Ahrensburg
N° de téléphone +49 (0) 41 02 / 80 8-0

Service émetteur / téléphone
+49 (0)4102 - 808-0

Informations relatives à la fiche de données de sécurité
sdb_info@umco.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+33 (0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
Eye Irrit. 2; H319
Flam. Liq. 2; H225
STOT SE 3; H336

Informations relatives à la classification
Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :
Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2
Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes de danger


SGH02


SGH07

Mention d'avertissement
Danger

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette:
1-méthoxy-2-propanol

Mentions de danger

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation conformément à la réglementation locale et nationale.

2.3 Autres dangers
Donnée non disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances
Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges
Composants dangereux

N°	Dénomination de la substance		Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration	%
1	**éthanol**			
	64-17-5 200-578-6 603-002-00-5 01-2119457610-43	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319	>= 50,00 - < 70,00	% en poids
2	**1-méthoxy-2-propanol**			
	107-98-2 203-539-1 603-064-00-3 01-2119457435-35-0034	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336	>= 10,00 - < 25,00	% en poids

Texte complet des mentions H et EUH, sauf si déjà mentionné dans la section 2.2 : voir section 16.

N°	Note	Limites de concentration spécifiques	Facteur M (aiguë)	Facteur M (chronique)
1	-	Eye Irrit. 2; H319: C >= 50%	-	-

3.3 Autres informations
Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité se rapportent à l'encre contenue dans ce produit.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours
Indications générales
Quitter immédiatement les chaussures et vêtements contaminés et les nettoyer soigneusement avant de les porter de nouveau. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

Après inhalation
Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit. Assurer un apport d'air frais.

Après contact cutané
Laver immédiatement à l'eau et au savon.

Après contact oculaire
Enlever les lentilles de contact. Rincer soigneusement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, les paupières bien écartées et en protégeant l'œil non affecté. Traitement chez un ophtalmologiste.

Après ingestion
Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement le médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Donnée non disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Donnée non disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction
Agent d'extinction approprié
Mousse stable aux alcools; Extincteur à poudre; Dioxyde de carbone; Eau pulvérisée

Agent d'extinction non approprié
Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Dioxyde de carbone (CO2); Monoxyde de carbone (CO)

5.3 Conseils aux pompiers
Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau. Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Pour les non-secouristes
Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Eviter contamination de la peau, les yeux et des vêtements. Veiller à assurer une aération suffisante. Tenir à l'écart des sources d'ignition.

Pour les secouristes
Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle – cf. rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement
Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel). Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des contenants appropriés.

6.4 Référence à d'autres rubriques
Donnée non disponible.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Indications pour l'utilisation en toute sûreté
Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail. En cas de dépassement des valeurs limite au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Minimiser les risques dus à la manipulation du produit par des mesures de sécurité et de prévention appropriées. Les processus (mode opératoire) doivent être conçu de façon à empêcher la libération de matières dangereuses ou un contact avec la peau.

Mesures générales de protection et d'hygiène
Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Ne pas inhaler les vapeurs. Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion
Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques. Conserver à l'ecart de toute source d'ignition et de chaleur.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Mesures techniques et conditions de stockage
Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs
Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Toujours conserver le produit dans des recipients d'un matériau identique à celui d'origine.

Indications concernant le stockage avec d'autres produits
Aucun(e) n'est connu(e).

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Donnée non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle
Valeurs limites sur les lieux de travail

N°	Dénomination de la substance	N° CAS		N° CE	
1	**éthanol**	**64-17-5**		**200-578-6**	
	Valeurs limites d´exposition professionnelle aux agents chimiques en France				
	Alcool éthylique				
	VLE (courte durée)	9500	mg/m³	5000	ppm
	VLE (8h)	1900	mg/m³	1000	ppm

2	**1-méthoxy-2-propanol**	**107-98-2**		**203-539-1**	
	2000/39/EC				
	1-Methoxypropanol-2				
	VLE (courte durée)	568	mg/m³	150	ppm
	VLE (8h)	375	mg/m³	100	ppm
	Résorbtion de l´épiderme / sensilibisateur	Skin			
	Valeurs limites d´exposition professionnelle aux agents chimiques en France				
	1-Méthoxy-2-propanol				
	VLE (courte durée)	375	mg/m³	100	ppm
	VLE (8h)	188	mg/m³	50	ppm
	Remarque/s	*			

Valeurs DNEL, DMEL et PNEC

valeurs DNEL (travailleurs)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	**éthanol**			**64-17-5 200-578-6**	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	8238	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	380	mg/m³
2	**1-méthoxy-2-propanol**			**107-98-2 203-539-1**	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	183	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	369	mg/m³
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	553,5	mg/m³
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	553,5	mg/m³

valeurs DNEL (consommateur)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	**éthanol**			**64-17-5 200-578-6**	
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	114	mg/m³
2	**1-méthoxy-2-propanol**			**107-98-2 203-539-1**	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	33	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	78	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	43,9	mg/m³

valeurs PNEC

N°	Dénomination de la substance		N° CAS / CE	
	compartiment écologique	Type	Valeur	
1	**éthanol**		**64-17-5 200-578-6**	
	Eau	eau douce	0,96	mg/L
	Eau	eau marine	0,79	mg/L
	Eau	eau douce sédiment	3,6	mg/kg poids sec
	Eau	eau marine sédiment	2,9	mg/L
	sol	-	0,63	mg/kg poids sec
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	580	mg/L
	empoisonnement secondaire	-	0,38	g/kg
	concerne : aliments			
2	**1-méthoxy-2-propanol**		**107-98-2 203-539-1**	
	Eau	eau douce	10	mg/L
	Eau	eau marine	1	mg/L
	Eau	eau douce sédiment	52,3	mg/kg
	concerne : poids sec			
	Eau	eau marine sédiment	5,2	mg/kg
	concerne : poids sec			
	sol	-	4,59	mg/kg
	concerne : poids sec			
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	100	mg/L

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Donnée non disponible.

Equipement de protection individuelle

Protection respiratoire
En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation d'aérosols et de brouillard lorsque les valeurs limites d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées.

Protection des yeux / du visage
Lunettes avec protection latérale (EN 166)

Protection des mains
En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Divers
Vêtements de travail couramment utilisés pour les travaux chimiques.

Contrôle de l'exposition de l'environnement
Donnée non disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat d'agrégation
liquide

Couleur
vert

Odeur
odeur d'alcool

pH
Donnée non disponible.

Point d'ébullition / intervalle d'ébullition		
Valeur	78	°C
Source	fournisseur	

Point de fusion/point de congélation
Donnée non disponible.

Température de décomposition
Donnée non disponible.

Point d'éclair		
Valeur	13	°C
Source	fournisseur	

Température d'inflammation		
Valeur	287	°C
Source	fournisseur	

Température d'auto-inflammabilité	
Source	fournisseur
Remarque/s	Le produit n'est pas spontanément inflammable.

Propriétés explosives
Le produit n'est pas explosif. Toutefois, des mélanges vapeur-/air explosifs peuvent se former.

Inflammabilité
Les liquides et les vapeurs sont hautement inflammables.

Limites inférieure d'explosion		
Valeur	1,5	% en vol
Source	fournisseur	

Limites supérieure d'explosion		
Valeur	15	% en vol
Source	fournisseur	

Pression de vapeur		
Valeur	59	hPa

Densité de vapeur relative
Donnée non disponible.

Densité relative
Donnée non disponible.

Densité		
Valeur	0,9	g/cm³
Température de référence	20	°C
Source	fournisseur	

Solubilité dans l'eau	
Source	fournisseur
Remarque/s	partiellement miscible

Solubilité
Donnée non disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)				
N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**		**N° CE**
1	**éthanol**	**64-17-5**		**200-578-6**
log Pow			-0,35	
Température de référence			24	°C
concerne		pH 7,4		
Méthode		OCDE 107		
Source		ECHA		
2	**1-méthoxy-2-propanol**	**107-98-2**		**203-539-1**
log Pow		<	1	
Température de référence			20	°C
concerne		pH: 6.8		
Méthode		OCDE 117		
Source		ECHA		

Viscosité cinématique		
Valeur	9	mPa*s
Type	dynamique	
Source	fournisseur	

Teneur en dissolvant		
Valeur	81,1	%

Teneur en parts non-volatiles		
Valeur	7,8	%

Caractéristiques des particules
Donnée non disponible.

9.2 Autres informations

Autres informations
Donnée non disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité
Aucune autre information pertinente disponible.

10.2 Stabilité chimique
La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses
Donnée non disponible.

10.4 Conditions à éviter
Aucune autre information pertinente disponible.

10.5 Matières incompatibles
Donnée non disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux
Pas de produit de décomposition dangereux connu.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë			
N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**	**N° CE**
1	**éthanol**	**64-17-5**	**200-578-6**

DL50		10470	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
concerne	Éthanol à 95% dans l'eau.		
Méthode	OCDE 401		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

2	**1-méthoxy-2-propanol**	**107-98-2**	**203-539-1**
DL50		4016	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	EC 440/2008, B.1		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Toxicité dermale aiguë			
N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**	**N° CE**
1	**1-méthoxy-2-propanol**	**107-98-2**	**203-539-1**

DL50	>	2000	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	440/2008/EC B.3.		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Toxicité aiguë par inhalation			
N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**	**N° CE**
1	**éthanol**	**64-17-5**	**200-578-6**

CL50		124,7	mg/l
Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation	Vapeur		
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 403		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Corrosion cutanée/irritation cutanée			
N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**	**N° CE**
1	**éthanol**	**64-17-5**	**200-578-6**

Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 404		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

2	**1-méthoxy-2-propanol**	**107-98-2**	**203-539-1**
Durée d'exposition		4	h
Espèces	lapin		
Méthode	EC 440/2008, B.4		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Lésions oculaires graves/irritation oculaire			
N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**	**N° CE**
1	**éthanol**	**64-17-5**	**200-578-6**

Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 405		
Source	ECHA		
Évaluation	irritant		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.		

2	**1-méthoxy-2-propanol**	**107-98-2**	**203-539-1**

Espèces	lapin
Méthode	2004/73/EEC, B.5
Source	ECHA
Évaluation	Non irritant
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée			
N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**	**N° CE**
1	**éthanol**	**64-17-5**	**200-578-6**
Voie d'exposition		Voies respiratoires	
Source		ECHA	
Évaluation		non sensibilisant	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Voie d'exposition		Peau	
Espèces		souris	
Source		ECHA	
Évaluation		non sensibilisant	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
2	**1-méthoxy-2-propanol**	**107-98-2**	**203-539-1**
Voie d'exposition		Peau	
Espèces		cobaye	
Méthode		440/2008/EC B.6	
Source		ECHA	
Évaluation		non sensibilisant	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Mutagénicité sur les cellules germinales			
N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**	**N° CE**
1	**éthanol**	**64-17-5**	**200-578-6**
Type d'examen		étude de mutation génique in vitro sur des bactéries	
Espèces		Salmonella typhimurium	
Méthode		OECD 471	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Type d'examen		étude in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères	
Espèces		Cellules de lymphome de souris	
Méthode		OECD 476	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Type d'examen		Génotoxicité in vivo	
Espèces		souris	
Méthode		OECD 478	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
2	**1-méthoxy-2-propanol**	**107-98-2**	**203-539-1**
Type d'examen		étude de mutation génique in vitro sur des bactéries	
Espèces		Salmonella typh. TA98, TA100, TA1535, TA1537, TA1538	
Méthode		OECD 471	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Toxicité pour la reproduction			
N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**	**N° CE**
1	**éthanol**	**64-17-5**	**200-578-6**
Voie d'exposition		orale	
NOAEL			
Type d'examen		Etude sur 2 générations	
Espèces		souris	
Méthode		OECD 416	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Voie d'exposition		par inhalation	

NOAEL	>=	20000	ppm
Type d'examen	Étude de toxicité pour le développement prénatal		
Espèces	rat		
Méthode	OECD 414		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

2	**1-méthoxy-2-propanol**	**107-98-2**	**203-539-1**
Voie d'exposition	par inhalation		
NOEL		1000	ppm
Type d'examen	étude de toxicité pour la reproduction sur deux générations		
Espèces	rat		
Méthode	OECD 416		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Cancérogénicité			
N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**	**N° CE**
1	**éthanol**	**64-17-5**	**200-578-6**
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

2	**1-méthoxy-2-propanol**	**107-98-2**	**203-539-1**
Voie d'exposition	par inhalation		
NOAEL		3000	ppm
Durée d'exposition		2	année(s)
Espèces	rat		
Méthode	OECD 453		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique
Donnée non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée			
N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**	**N° CE**
1	**éthanol**	**64-17-5**	**200-578-6**
Voie d'exposition	orale		
Durée d'exposition		14	semaines
Espèces	rat		
Organe cible	reins		
Méthode	OECD 408		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Danger par aspiration
Donnée non disponible.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien
Nom du produit
edding refill ink whiteboard marker BT30, BTK25 (vert) inclus dans: edding 28, edding 29
La produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Autres informations
Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité sur les poissons (aigüe)			
N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**	**N° CE**
1	**éthanol**	**64-17-5**	**200-578-6**
CL50		14200	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Pimephales promelas		

Méthode	EPA
Source	ECHA

2	1-méthoxy-2-propanol	107-98-2		203-539-1	
CL50		> 4600	- 10000		mg/l
Durée d'exposition			96		h
Espèces		Leuciscus idus			
Méthode		DIN 38 412, part L15			
Source		ECHA			
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.			

Toxicité sur les poissons (chronique)

Donnée non disponible.

Toxicité pour les daphnies (aigüe)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS		N° CE	
1	éthanol	64-17-5		200-578-6	
CE50			5012		mg/l
Durée d'exposition			48		h
Espèces		Ceriodaphnia dubia			
Méthode		ASTM Standard E 729-80			
Source		ECHA			

2	1-méthoxy-2-propanol	107-98-2		203-539-1	
CE50		21100	- 25900		mg/l
Durée d'exposition			48		h
Espèces		Daphnia magna			
Méthode		ESR-ES-15			
Source		ECHA			
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.			

Toxicité pour les daphnies (chronique)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS		N° CE	
1	éthanol	64-17-5		200-578-6	
NOEC			9,6		mg/l
Durée d'exposition			9		jour(s)
Espèces		Daphnia magna			
Source		ECHA			

Toxicité pour les algues (aigüe)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS		N° CE	
1	éthanol	64-17-5		200-578-6	
CE50			275		mg/l
Durée d'exposition			72		h
Espèces		Chlorella vulgaris			
Méthode		OCDE 201			
Source		ECHA			

Toxicité pour les algues (chronique)

Donnée non disponible.

Toxicité sur bactéries

Donnée non disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité

N°	Dénomination de la substance	N° CAS		N° CE	
1	éthanol	64-17-5		200-578-6	
Type		biodégradabilité aérobie			
Valeur		env.	84		%
Durée			20		jour(s)
Source		ECHA			
Évaluation		facilement biodégradable			

2	1-méthoxy-2-propanol	107-98-2		203-539-1	
Type		biodégradabilité aérobie			
Valeur			96		%
Durée			28		jour(s)
Méthode		OCDE 301 E			
Source		ECHA			
Évaluation		facilement biodégradable			

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)				
N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**		**N° CE**
1	**éthanol**	**64-17-5**		**200-578-6**
log Pow			-0,35	
Température de référence			24	°C
concerne		pH 7,4		
Méthode		OCDE 107		
Source		ECHA		
2	**1-méthoxy-2-propanol**	**107-98-2**		**203-539-1**
log Pow		<	1	
Température de référence			20	°C
concerne		pH: 6.8		
Méthode		OCDE 117		
Source		ECHA		

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB			
N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**	**N° CE**
1	**1-méthoxy-2-propanol**	**107-98-2**	**203-539-1**
Evaluation PBT		La substance est non PBT.	
Evaluation vPvB		La substance est non vPvB.	
Source		ECHA	

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien
Nom du produit
edding refill ink whiteboard marker BT30, BTK25 (vert) inclus dans: edding 28, edding 29
La produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballage

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales.Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID/ADN	UN1263
IMDG	UN1263
ICAO-TI / IATA	UN1263

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID/ADN	PEINTURES
IMDG	PAINT
ICAO-TI / IATA	Paint

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/ADN - Classe	3
Étiquette	3
Code de classification	F1
Code de restriction en tunnels	D/E
N° d'identification de danger	33
Disposition spéciale 640	640D
IMDG - Classe	3
Étiquettes	3
ICAO-TI / IATA - Classe	3

Étiquettes	3

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID/ADN	II
IMDG	II
ICAO-TI / IATA	II

14.5 Dangers pour l'environnement

EmS	F-E, S-E

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements UE

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)
D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournissseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation
D après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs, ce produit ne contient aucune substance soumise à restriction figurant à l annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX	
Le produit est soumis à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006 .	N° 3, 40

DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses	
Le produit est soumis à l'annexe I, partie 1, catégorie de danger :	P5b

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:
Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.
Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.
Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.
Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.
Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).
H226 Liquide et vapeurs inflammables.

Informations relatives à la classification
Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :
Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2
Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

Service ayant établi cette fiche de données de sécurité
UMCO GmbH
Georg-Wilhelm-Str. 187, D-21107 Hamburg
Tel.: +49 40 / 555 546 300 Fax: +49 40 / 555 546 357 e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Modifications / suppléments:
Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.

Document protégé par le droit d'auteur. Toute modification ou reproduction nécessite l'accord explicite de la société UMCO GmbH.
Prod-ID 24937